

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du cinq avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 5 avril 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Jacques SERRAT
Béatrice CARTAYRADE
Michel PAPON
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Béatrice CARTAYRADE,
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Elisabeth BALADUC,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Julien CHAMBON ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE.

Etait excusée :

Raymonde THESSANDIER

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2024-04-11 / 17

Subventions de fonctionnement

Madame le Maire propose à l'assemblée d'allouer des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2024
Association à caractère sportif et de loisirs	65 600,00 €
Vélo Club de Mauriac	5 000,00
Racing Club Mauriacois	17 000,00
FCAM	6 000,00
MauriAqua Splash	5 500,00
Tennis Passing Shot	3 500,00
Judo Club Mauriac	1 500,00
Amicale Cyclo	1 500,00
Pétanque Mauriacoise	1 400,00
L'étoile sportive collège du Méridien	300,00
Association sportive du Lycée	300,00
Mauriac Volley	500,00
Handball club	2 000,00
Jeanne d'Arc Gymnastique	6 000,00
Rando Trail Mauriac	500,00
Tennis de Table	1 500,00
Aïkido Nord Cantal	500,00
Mauriac Cantal Rando	1 200,00

Golf Val Saint Jean	1 500,00
K Danse	600,00
Club de Tir	3 000,00
Les Buffadous	100,00
Retraite sportive	800,00
Dynamic Gym	500,00
Arthrose Mauriacoise	250,00
Skid's club	500,00
Association de Fil en Aiguille	350,00
Le Grenier aux Trolls	300,00
Les Amis des Guimbardes Mauriacaises	1 000,00
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieu Aquatiques	1 500,00
ACCA de Mauriac	1 000,00
Association à caractère éducatif	3 550,00 €
Coopérative école primaire Jules Ferry	400,00 (coopérative)
	300,00 (décloisonnement)
	1 000,00 (RASED)
	750,00 (ULIS)
	150,00 (BCD)
Coopérative école maternelle Jules Ferry	350,00
Association pour la promotion de l'école de l'innovation pédagogique de St Bonnet	300,00
Foyer Socio Educatif Notre Dame	300,00
Association à caractère social	7 100,00 €
Association des donneurs de sang	500,00
Comité des Anciens combattants d'Afrique du Nord	1 000,00
Amicale des anciens sapeurs-pompiers	400,00
Club Pays Vert	1 400,00
Association Protection Civile de Mauriac	2 000,00
Association Le Chat Perché	1 800,00
Association à caractère culturel	5 480,00 €
Y'a l'Feu aux planches	1 500,00
Jeanne d'Arc Musique	2 200,00

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 015-211501200-20240411-DEL20240411_17-DE



Association Saliège	400,00
Comité des Fêtes de Crouzit-Haut	1 380,00
Association à caractère agricole	700,00 €
Association éleveurs chevaux lourds	500,00
Groupement de Vulgarisation Agricole Mauriac Pleaux Salers	200,00
Total Général	82 430,00 €

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

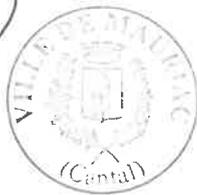
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 11 avril 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le 19/04/2024

ID : 015-211501200-20240411-DELB20240411_17-DE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1